

Création de nouveaux points de vue (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : HALANZY-BATTINCOURT-RACHECOURT (c) Descriptif : Création de nouveaux points de vue	Fiche n° IM-P3
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CRÉATION DE NOUVEAUX POINTS DE VUE

1. Description du projet

Le projet consiste à créer de nouveaux points de vue sur le territoire. En effet, actuellement, les points de vue existants ne sont pas valorisés, hormis deux sur le chemin de la mine entre Halanzy et Musson, qui ont été équipés et qui accueillent notamment les randonneurs sur les itinéraires « Trains et sacs à dos ».

Plusieurs suggestions regroupées par localisations ont été émises, elles sont claires et demandent peu d'aménagement :

Halanzy :

- Depuis la Cuesta bajocienne en bordure du chemin des mines (depuis la sortie de la mine, près du réservoir) : à lier avec le projet de la Minière et la commune de Musson ;
- Le point de vue à 270° depuis l'église romane de Mont-Saint-Martin, qui valoriserait l'ensemble du paysage : importance de se coordonner avec Mont-Saint-Martin ;
- Vers Halanzy et la cuesta au nord depuis le chemin forestier en lisière du bois Pertot : il existe déjà un banc et le point de vue est situé sur le territoire de Musson.

Battincourt :

- Les points vers le village depuis le chemin rural partant du bas de la côte de la Grotte vers les hauteurs et redescendant vers le sud (Wiesba) ;
- À l'opposé, le point depuis le haut du chemin rural partant de la rue de la Marquise et montant vers l'ouest ;
- Le point depuis la route régionale vers Aix-sur-Cloie, à proximité du Calvaire des cinq arbres.

Rachecourt :

- Un point de référence géographique à aménager en haut de l'ancien Fays : vue vers le nord à hauteur de la table de picnic (à surélever) ;
- Une vue panoramique depuis la montée de la Bressine vers le village en contrebas ;
- La vue depuis le chemin rural de l'Épine-St-Marine ;
- Le point de vue des hauteurs du revers de la cuesta du Domérien vers la cuesta du Bajocien ou vers Habergy, depuis le haut de la route de Willancourt.

L'identification d'autres points de vue sera à réaliser pour étudier les possibilités dans les autres localités en hauteur (Guerlange, Joli-Bois à Athus...).

La création des points de vue pourrait être réalisée en lien avec les promenades existantes reconnues. Si elles le sont depuis plus de quinze ans, le CGT pourrait être sollicité afin d'installer davantage d'équipements, en concertation avec le Syndicat d'Initiative qui souhaiterait la création d'une nouvelle carte. En outre, une balade numérique pourrait être créée avec les points de vue relativement proches.

Une carte des points de vue pourra être éditée pour en faire la promotion.

2. Justification du projet

Aubange dispose en effet de multiples atouts environnementaux : 22,6 % du territoire repris en zones Natura 2000, de nombreux sites de grand intérêt biologique, des arbres et haies remarquables et une structure paysagère remarquable structurée par les cuestas.

La commune d'Aubange manque de valorisation de ses paysages et de ses points de vue, présentant pourtant des caractéristiques rurales et naturelles très intéressantes (cuestas), à lier avec les sentiers de promenades.

Plusieurs enjeux ont été formulés en rapport avec ce projet et la mise en valeur des atouts paysagers du territoire : la protection et la valorisation des espaces naturels, la poursuite d'actions favorables à l'environnement, la valorisation et le développement de sentiers et de chemins de promenades, et la valorisation du patrimoine naturel local.

La création de points de vue permettra de renforcer le potentiel « nature » de la commune, de sauvegarder, de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager de la commune et de sensibiliser les habitants et les visiteurs aux richesses naturelles présentes sur le territoire.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Objectif	3. Apporter des solutions durables pour tendre vers un environnement de qualité
Objectif opérationnel	3.2 Préserver l'environnement naturel et paysager de la commune

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Intégrer systématiquement dans toutes les politiques communales un volet relatif à la préservation de l'environnement ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025** : Éduquer à la propreté et au respect des aménagements de quartiers, plantations et mobiliers ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNdG) 2020-2024** : Sensibiliser la population à la biodiversité ; Accueillir et restaurer la biodiversité ;
- **Maison du Tourisme du Pays d'Arlon et Maison du Tourisme de Gaume** : Valoriser le territoire pour en faire une destination touristique à part entière ;
- **Syndicat d'Initiatives** : Faire connaître la région.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★ Convivialité et bien-être
ENVIRONNEMENT	★★★ Mise en valeur des paysages et sensibilisation
ÉCONOMIE	★★ Tourisme soutenu

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Territoire communal

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune d'Aubange
- **Partenaires :** Maisons du Tourisme, Syndicat d'Initiative et Parc Naturel de Gaume, CGT

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

État du dossier

Charte paysagère du Parc Naturel de Gaume

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Entretien des espaces

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Création de points de vue	10	Syndicat d'Initiatives

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation des points de vue	50 % des visiteurs du Syndicat d'Initiatives	Syndicat d'Initiatives- Enquête

9. Annexes

Sans objet.